



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 09/2026

Vevey, le 11 mai 2026

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 11 juin 2026**

Réponse à l'interpellation de M. Jacques Zaugg (PLR), intitulée « Les murs phoniques rendent-ils muets les porte-paroles »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 19 juin 2014, M. Jacques Zaugg (PLR) déposait une interpellation au Conseil communal concernant la situation de la construction du doublage acoustique du mur mitoyen des annexes du Château de l'Aile et de la Salle del Castillo.

Rappel

En 2011, les acousticiens mandatés par la commune (bureau KhaleAcoustics de Bruxelles) et par M. Bernd Grohe (Eco Acoustique à Lausanne) ont procédé à des mesures acoustiques et se sont accordés sur les travaux nécessaires, en prévoyant un doublage intérieur dans le Château de l'Aile, complété par un mur mitoyen sur la propriété de M. Grohe, pour atteindre les objectifs d'isolation acoustique. Un devis estimatif a été établi en avril 2011 par M. Amsler, architecte de M. Grohe, pour un montant de CHF 900'000.—. La commune était disposée à assumer ce coût et M. Grohe devait mettre à disposition l'espace nécessaire pour la mise en place de cette protection acoustique.

Pour ce faire, le Conseil communal avait décidé d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 18'687'500.— pour financer la restauration et transformation de la salle de Castillo, la construction d'une nouvelle station électrique et l'assainissement du réseau d'égout et des services industriels dans le secteur du Quai Monnerat, le doublage acoustique du mur mitoyen des annexes du Château de l'Aile et de la salle del Castillo et le renouvellement de l'ameublement de la salle del Castillo.

À la suite de l'échec en votation populaire du PPA Jardins du Rivage et de la vente à Projet 109 SA, M. Grohe a considéré qu'il n'était plus engagé à céder gratuitement les mètres carrés destinés au doublage acoustique, ce que la Municipalité de Vevey a contesté. Aucun nouvel accord n'ayant pu être trouvé, les discussions ont été interrompues.

Réponses aux questions posées

Nous répondons comme suit aux questions posées :

- 1. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur la situation actuelle de la construction du doublage acoustique du mur mitoyen des annexes du Château de l'Aile et de la Salle del Castillo.**

Réponse :

En 2025, M. Bernd Grohe a déposé une demande d'autorisation de construire pour la construction de cinq appartements de séjour, d'une réception ainsi que d'un mur phonique. Le dossier a été mis à l'enquête publique le 7 mars 2025.

Le projet définit les détails d'exécution du mur phonique et fait partie intégrante du dossier d'enquête. Dans ce cadre, un dialogue a repris concernant la réalisation de ce mur phonique. Les acousticiens d'une part de M. Bernd Grohe et d'autre part de la commune ont validés les détails d'exécution en confirmant la faisabilité et la concordance avec les exigences acoustiques demandées.

Pour rappel, les conditions impératives du permis de construire pour la transformation de la salle del Castillo ne sont, à ce jour, toujours pas respectées. Toutefois, la situation est tolérée tant que les communs Nord du château sont inoccupés et sans affectation, ce qui ne sera plus le cas à la fin du chantier.

Compte tenu des exigences acoustiques de part et d'autre du mur mitoyen, il est donc nécessaire de parvenir à un nouvel accord avec M. Grohe en vue de la construction du mur phonique, seul projet actuellement envisageable permettant une exploitation des locaux de part et d'autre du mur mitoyen, conforme aux affectations respectives. Le mandataire de M. Grohe s'est engagé à une collaboration transparente en matière d'estimation et de contrôle des coûts.

Les parties se sont mises d'accord pour une indemnité finale arrêtée à CHF 900'000.— comprenant le coût du mur phonique et la perte de surface locative de 48 m² dans les communs nord du château de l'Aile. Pour le surplus, M. Grohe est engagé à inscrire une charge foncière (ou servitude) pour figer l'affectation des communs Nord pour laquelle l'isolation phonique a été calculée et, en cas d'affectation plus contraignante, une nouvelle discussion avec la commune sera nécessaire, étant entendu que tous les coûts supplémentaires seraient à charge et sur la propriété du château de l'Aile.

2. La Municipalité peut-elle nous dire qu'elle serait les conséquences d'un blocage définitif sur cette question provenant du propriétaire voisin.

Réponse :

Même si la question n'est plus d'actualité, la poursuite du blocage aurait entraîné l'impossibilité pour M. Grohe d'obtenir son permis de construire. La municipalité se réjouit ainsi d'avoir réussi à clore ce dossier définitivement et d'ouvrir une relation apaisée avec le propriétaire du château de l'Aile.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 11 mai 2026.

Au nom de la Municipalité
le Syndic  le Secrétaire a.i., 

Yvan Luccarini Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégués : MM. Pascal Molliat et Antoine Dormond

Annexe : Interpellation

Les murs phoniques rendent-ils muets les porte-paroles

A maintes occasions la municipalité a affirmé faire preuve de transparence et vouloir tenir le conseil communal régulièrement au courant sur l'avancement des travaux de tel ou tel chantier.

Dans le cas que je vais citer, il me semble qu'un bug s'est installé dans cette mécanique bien huilée.

En effet, alors que l'inauguration de la salle del Castillo approche à grands pas et que son ouverture au public est plus ou moins prévue en même temps que la fin des travaux du Château de l'Aile le silence radio est de mise.

Or, nous le savons tous, un point litigieux mais très important reste à régler, je veux parler du doublage acoustique du mur mitoyen des annexes du Château de l'Aile et de la Salle del Castillo.

Important à tel point qu'il nous avait été affirmé que si ce mur acoustique n'était pas réalisé, del Castillo ne pourrait tout simplement pas être utilisée comme salle de musique. Salle pour laquelle près de 20 millions ont été investis.

Vous comprendrez dès lors que je pose les questions suivantes à la municipalité :

- 1° La municipalité peut-elle nous renseigner sur la situation actuelle de la construction du doublage acoustique du mur mitoyen des annexes du Château de l'Aile et de la Salle del Castillo.
- 2° La municipalité peut-elle nous dire qu'elle serait les conséquences d'un blocage définitif sur cette question provenant du propriétaire voisin.

Marcell *J. Zaugg* *J. Paul* *Laurent*